



AGIR CONTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL.

A l'occasion de « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », le SNU Pôle emploi vous propose un **CFS animé par l'association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) en distanciel le 25 novembre 2022.**

Matin

Introduction : Présentation de la structure / la personne intervenante

Séquence 1 (1h)

Violences sexistes et sexuelles au travail : de quoi parle-t-on ?

Objectifs

- Définir les violences au plan juridique
- Situer cette question dans un débat sociétal plus global (notamment sur le consentement sexuel)
- Analyser les conséquences pour les victimes

Questions / réponses (30mn)

Méthode : bref exposé et quiz

Pause (15 / 20 minutes)

Séquence 2 (30mn) Sexisme au travail

Objectifs

- Battre en brèche nos idées reçues
- Appréhender les formes plurielles du sexisme
- Identifier le sexisme au travail
- Se défaire des idées reçues sur les victimes, les auteurs et les violences sexuelles

Méthode : bref exposé

Questions / réponses (30mn)

Après-midi

Séquence 3 (45mn)

Responsabilité de l'employeur en matière de violences sexistes et sexuelles au travail

Objectifs

- Comprendre les obligations légales qui reposent sur les employeurs et leur mise en œuvre
- Comprendre l'articulation entre principe de présomption d'innocence et obligation de prévention

Méthode : bref exposé

Questions / réponses (30mn)

Pause (15 / 20 minutes)

Séquence 4 (45mn) Parole contre parole ?

Objectifs

- Comprendre les règles de preuve
- Comprendre la notion de 'faisceau d'indices concordants'
- Être capable d'aider les victimes à rassembler les éléments de preuve nécessaires

Méthode : bref exposé et étude de cas

Questions / réponses (30mn)

Pour y participer vous devez :

1° **envoyer un mail à secteurfemmes.snupesf@gmail.com** pour vous inscrire en précisant votre nom et prénom, votre adresse mail (nécessaire pour l'envoi du lien de connexion) et votre région. **Cette inscription est impérative si vous voulez recevoir les liens de connexions.**

2° **compléter la demande d'absence** ci-jointe et **l'envoyer à votre service Relations sociales** (à faire au plus tard au 24 octobre 2022). En cas de difficultés pour avoir des jours de CFS, merci de contacter votre SNU régional.

Retrouvez nos actions et publications tout au long de l'année : <https://www.snutefisu.fr/pole-emploi/secteur-femmes/>